

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 Septembre 2023 A 18H00
SALLE DU CONSEIL – MAIRIE DE SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour ST CHAFFREY :

- Madame Corinne CHANFRAY
- Monsieur Nicolas GALLIANO
- Monsieur Nicolas FAURE
- Madame Martine ALYRE
- Madame Marine MICHEL

Pour LE MONETIER LES BAINS :

- Monsieur Jean Marie REY
- Madame Marielle BOY
- Monsieur Jean-Michel BRUNET
- Madame Gabrielle GUIBERT

Pour LA SALLE LES ALPES :

- Monsieur Emeric SALLE
- Monsieur Gilles PRELI
- Monsieur Paul FIGVED
- Monsieur Jean Michel DELBANO

I. Monsieur le Président ouvre le conseil, accueille les participants et les remercie de leur présence ;

Pour faire suite à la réunion de travail concernant les Statuts du SIVM du 12/09/2023, un point est fait pour relater des échanges.

Mr Emeric SALLE indique qu'il faudra y préciser le nombre de délégués par commune pour qu'elles soient toutes équitablement représentées.

Mr Jean-Marie REY expose l'importance de la mise à jour de la partie administrative.

II. Monsieur Nicolas FAURE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie REY remarque que le secrétaire de séance devra venir signer les délibérations au même titre que le président.

III. INTERVENTIONS :

- Présentation du nouveau Responsable des Services Techniques : Mr Juan Manuel GUERRERO
- Présentation de la maquette dynamique du futur site web dédié au SIVM de Serre Chevalier : Mme Romane BAJU
 - Mr Nicolas GALLIANO propose d'utiliser les couleurs de la charte graphique portée par l'OTISC pour représenter les trois communes de la vallée, soit le violet le rouge et le vert.
 - Mr Jean-Marie REY apporte en parallèle à cette présentation que le site permettra au SIVM de « sortir de l'ombre »

Mr Juan Manuel GUERRERO et Mme Romane BAJU quittent la salle du conseil.

IV. Monsieur le président présente l'ordre du jour :

Délibérations :

A. ELECTIONS :

1) REPLACEMENT D'UN DELEGE TITULAIRE

Mr le Président expose qu'à la suite de la démission de Mr Adrien GIRARD de ses fonctions de 1^{er} adjoint de la commune du Monétier-les-Bains et pour prendre acte de la désignation des nouveaux délégués aux structures intercommunales nommés par la délibération n°092/2023 du 21 août 2023 transmise par le maire du Monétier-les-Bains, **Mr Fabrice LOISEAU est désigné en qualité de délégué titulaire au conseil syndical.**

La nouvelle liste des délégués élus pour la commune de Monétier-les-Bains s'établit dorénavant ainsi :

- Monsieur Jean Marie REY, Président et titulaire
- Madame Marielle BOY, titulaire
- Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire
- Monsieur Fabrice LOISEAU, titulaire

- Madame Gabrielle GUIBERT, suppléante
- Monsieur Alexandre GOUEL, suppléant
- Monsieur Pierre SAVOLDELLI, suppléant
- Madame Violaine PIQUET-GAUTHIER, suppléante

Le Conseil valide à l'unanimité cette délibération.

2) ELECTION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE DU BUREAU SYNDICAL

Dans la continuité de la délégation précédente et pour assurer le bon fonctionnement des services, Mr le Président invite le conseil syndical à élire un nouveau Secrétaire de Bureau Syndical.

Les membres du conseil sont invités à présenter leur candidature.

La candidature de Mr Nicolas GALLIANO est présentée par la vice-présidente du SIVM, Mme Corinne CHANFREY.

Conformément à l'article L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, Mr Jean-Marie REY expose que l'élection doit se dérouler à scrutins secrets

Mme Corinne CHANFRAY propose alors un vote à main levée.

La secrétaire générale du SIVM rappelle à l'assemblée les obligations légales quant à l'élection d'un membre du bureau.

Mr le Président demande à deux reprises si tous les membres de l'assemblée sont d'accord pour procéder à cette élection à main levée. Après concertation et validation de tous les membres du conseil, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'élection du nouveau secrétaire à main levée, dans le respect du principe démocratique.

Avec la majorité des suffrages exprimés, Monsieur Nicolas GALLIANO a été proclamé Secrétaire du SIVM Serre Chevalier et a été immédiatement installé.

Le Conseil valide à l'unanimité l'élection.

B. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1) INSTAURATION PARTICIPATIVE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE POCEURE DE LABELLISATION :

Mr le Président expose la validation par le CST et le souhait du SIVM de participer au financement des contrats et règlements des mutuelles labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à hauteur de 15€.

Mr le Président demande aux maires et aux élus des autres communes si la labellisation est mise en place dans leur commune respective, ce qui de fait n'est pas encore le cas mais est en prévision dans un futur proche.

L'ensemble de l'assemblée valide à hauteur de 15€ cette participation financière.

Le Conseil valide à l'unanimité cette délibération.

2) JOURNEE DE SOLIDARITE

Mr le Président expose que le SIVM se doit d'établir une délibération pour valider la pratique de la journée de solidarité ainsi que les modalités de sa mise en pratique soit :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Le Conseil valide à l'unanimité cette délibération.

3) MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Mr le Président expose à l'assemblée qu'après avoir recueilli l'avis favorable du CST le SIVM de Serre Chevalier souhaite instaurer le télétravail et ses conditions d'accès à ses agents.

L'assemblée se demande quelles sont les modalités et d'où vient le souhait de cette mise en place.

Mr Emeric SALLE prend alors la parole pour exprimer son désaccord et explique les abus qui peuvent en émaner donnant pour exemple la Communauté de Communes du Briançonnais. Les délégués présents se concertent pour savoir si cette pratique est pertinente et si elle existe sur les communes respectives de la vallée de Serre-Chevalier.

Mr Jean-Marie REY, maire de la Commune de Monétier-les-Bains déclare que la mise en place du télétravail est effective sur sa commune ; il demande alors à Madame Marielle BOY comment dans la pratique cette délibération est utilisée.

Mme BOY confirme que le télétravail est pratiqué notamment par Mme Aline BONJOUR juriste pour la commune une fois par semaine.

Le débat est long et crée beaucoup de polémiques ; notamment se pose la question de qui a porté ce projet. Cette délibération est donc à revoir entre élus afin d'échanger et de définir ses réels objectifs.

Mr le Président propose de retirer la délibération afin de la retravailler.

La délibération est définitivement retirée du Conseil du jour.

4) ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES IT05

Mr le Président propose à l'assemblée l'adhésion du SIVM à IT 0 5.

Il consulte les élus de toutes les communes et demande si celles-ci y ont également adhéré.

Madame Axelle CHAMP précise l'intérêt de cette adhésion notamment pour la gestion du parc téléphonique du SIVM.

L'assemblée approuve l'accompagnement technique juridique et financier de IT05 pour le SIVM de Serre-Chevalier.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

C. AFFAIRES FINANCIERES

1) MODALITES TAXE DE SEJOUR

Mr le Président expose à l'assemblée que le SIVM est en charge de la collecte de la taxe de séjour. Il convient de mettre à jour ces modalités assujetti à tous les hébergements concernés. Monsieur le Président précise que la délibération notifie l'ajout de la taxe additionnelle instituée par le département.

Madame Marine MICHEL ajoute que le département est le dernier de France à y adhérer et que le complément a depuis été fait par l'ADDET.

Pour compléter Mr Gilles PERLI précise que la taxe de séjour équivaut à 6 000 000 d'euros sur le département des Hautes-Alpes et que Serre Chevalier Vallée Briançon représente 28% de ce chiffre.

Le Conseil valide à l'unanimité cette délibérations.

2) DM MOUVEMENT BUDGETAIRE DU FONCTIONNEMENT A L'INVESTISSEMENT ET ENTRE OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Afin d'équilibrer le budget du SIVM, Monsieur le Président expose qu'il convient d'abonder la section d'investissement de 50 000 € et de rééquilibrer la section d'investissement entre opérations.

Monsieur Emeric SALLE quitte la salle du Conseil.

La délibération modificative est ainsi présentée par Mme Axelle CHAMP :

05133 Code INSEE	SIVM SERRE CHEVALIER Budget SIVM	DM n°2 2023
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

EQUILIBRE BUDGETAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-40821 : Combustibles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-40826 : Autres fournitures non stockées	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-411 : Contrats de prestations de services	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-4283 : Frais de nettoyage des locaux	50.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 85 : Charges financières	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 050.00 €	50 050.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-1841-45 : VEHICULES ET ENGINS	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-28 : NORDIQUE	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-37 : GARAGES	0.00 €	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-49 : RENOVATION IMMOBILIER DE LOISIRS	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-61 : ESPACE BMX ROLLING ZONE	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-82 : SERVICES NORDIQUES	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	35 000.00 €	53 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153-54 : TENTE	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153-58 : SENTIERS	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153-65 : PAS DE TIR	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total Général		50 000.00 €		50 000.00 €

Retour de Monsieur Emeric SALLE avant la fin de la présentation de Madame Axelle CHAMP, celui-ci pourra donc prendre part au vote.

Le Conseil valide à l'unanimité cette délibération modificative.

3) NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU PAS DE TIR DES GUIBERTES – Contrat stations 2030- Un cap d'avance

Monsieur le Président expose qu'après avoir reçu de nouveaux devis dans le cadre de la modernisation et de la création d'équipements dédiés à la diversification de l'offre touristique hivernale et au renouvellement de la clientèle pour la réalisation du projet du pas de tir des Guibertès qui s'inscrit dans le « contrat station 2030-un cap d'avance », il convient de présenter une nouvelle délibération pour la demande de subvention votez lors du dernier conseil sous le n°21-63-2023. Le montant de l'opération totale s'élève à 270 787.50 €, une prise en charge à hauteur de 60% pour la région PACA soit un montant de 162 472,50€, une prise en charge à hauteur de 20% par le département soit un montant de 54 157.50 €, et 20% à charge en autofinancement par le SIVM pour les 20% restants soit un montant de 54 157,50€.

Le Conseil vote à l'unanimité cette délibérations.

4) TARIFS NADS SAISON SENIOR SKI NORDIQUE HIVER 2023-2024

Monsieur le Président explique qu'après une erreur de compréhension entre Nordique Alpes du Sud et le SIVM, quelques tarifs sont à modifier sur la délibération n°19-61-2023 passée lors du dernier conseil syndical. Il convient donc de redélibérer pour présenter les tarifs correspondant à ceux de NADS pour la saison d'hiver 2023-2024.

En effet pour cette nouvelle saison, NADS à valider lors de son assemblée générale du mois de juin dernier la mise en place d'un forfait saison payant pour les seniors de 75 ans à 79 ans inclus et une gratuité à partir de 80 ans.

De ce fait et pour proposer une évolution progressive, le domaine Nordique Serre Chevalier souhaite mettre en place un nouveau forfait gratuit accessible aux seniors à partir de 75 ans.

La nouvelle grille tarifaire se présente donc ainsi :

Intitulé du titre	Pour mémoire Tarifs 2022 / 2023	Propositions de Tarifs 2023 / 2024
en jaune Tarifs votés par Nordique France en bleu Tarifs à déterminer par la Collectivité		
Nordic Pass Adulte National + de 16 ans vendu après le 15/11/2023	220 €	230 €
Nordic Pass Adulte National Primeur + de 16 ans du 01/10 au 15/11/2023	180 €	200 €
Nordic Pass Jeune National (5 ans inclus - 15 ans inclus) vendu après le 15/11/2023	75 €	85 €
Nordic Pass Jeune National (5 ans inclus - 15 ans inclus) Primeur du 01/10 au 15/11/2023	65 €	70 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison ADULTE vendu après le 15/11/2023	164 €	180 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison ADULTE Primeur du 01/10 au 15/11/2023	115 €	130 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison KIDS (- 5 ans)	INEXISTANT	GRATUIT
Nordic Pass Alpes du Sud Saison SENIOR Primeur du 01/10 au 15/11/2023 (à partir de 75 ans jusqu'à 79 ans inclus)	INEXISTANT	91€
Nordic Pass Alpes du Sud Saison SENIOR (à partir de 75 ans jusqu'à 79 ans inclus)	GRATUIT	126 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison SENIOR (à partir de 80 ans)	INEXISTANT	GRATUIT
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine ADULTE	58 €	64 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine JEUNE	36 €	40 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (ADULTE - 2 personnes et plus)	48 € / pers	53 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (JEUNE - 2 personnes et plus)	25 € / pers	28 € / pers
Nordic Pass Serre Che Saison ADULTE (Plus de 16 ans) vendu après le 15/11/2023	90 €	100 €
Nordic Pass Serre Che Saison ADULTE Primeur (Plus de 16 ans) du 01/10 au 15/11/2023	70 €	80 €
Nordic Pass Serre Che Saison JEUNE (5 ans inclus - 15 ans inclus)	INEXISTANT	30 €
Nordic Pass Serre Che Saison JEUNE Primeur (5 ans inclus - 15 ans inclus)	INEXISTANT	25 €
Nordic Pass Serre Che Saison SENIOR (à partir de 70 ans)	GRATUIT	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che Saison SENIOR (à partir de 75 ans)	INEXISTANT	GRATUIT
Nordic Pass Serre Che Semaine ADULTE (Plus de 16 ans)	48 €	53 €
Nordic Pass Serre Che Journée ADULTE (Plus de 16 ans)	13 €	14 €
Nordic Pass Serre Che Journée JEUNE (5 ans inclus - 15 ans inclus)	7 €	8 €
Nordic Pass Serre Che Tarif réduit	8 €	9 €
Nordic Pass Serre Che 3 heures ADULTE (Plus de 16 ans)	10 €	11 €
Pass Accès Pas de Tir	3 €	5 €
Carte RFID	1 €	3 €

La validation et la mise à jour des tarifs est votée à l'unanimité par le Conseil syndical.

D. AFFAIRES RH

1) CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE DE PROJET VIA GUISANE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée Syndical qu'afin d'assurer la continuité du projet de la Via Guisane il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien cette mission.

En parallèle, Monsieur le Président présente le retour d'un devis de l'entreprise d'étude MARCELEON reçu ce jour. Madame Corinne CHANFREY pose la question de la pertinence d'une embauche à ce stade du projet. Elle note que l'embauche d'un chargé de mission fait écho à la prise en compte du temps d'adaptation, d'une assimilation du dossier et de sa prise en main.

Le dossier étant à prioriser, se pose la question d'une gestion en interne, par exemple avec la collaboration de Mme Vanessa PIRES en charge de l'aménagement et du développement durable pour la commune de La-Salle-les-Alpes. L'échange continue avec la participation de Mr Emeric SALLE qui fait remarquer à l'assemblée que la latence du dossier de la Via Guisane risque de compromettre la prochaine campagne électorale de 2026. Entre autres, il ne souhaite pas que les administrés fassent le rapprochement entre la non-réalisation du projet et une non-implication des élus de sa commune pour sa future mandature.

Les états parcellaires étant valables sur une période de 6 mois, l'analyse est faite entre délégués sur le temps et l'argent nécessaires à la réalisation du projet. Cette mission d'accompagnement de la collectivité appelle à réaliser un appel d'offres pour mettre en parallèle plusieurs cabinets d'études, ou bien envisager une négociation avec MARCELEON pour baisser significativement le tarif afin de se rapprocher au maximum du montant de la subvention.

À la suite de ces nombreux échanges il est donc proposé de ne pas créer de poste pour la suite de cette mission, de traiter ce dossier en interne par la mise en place d'un copil composé des 3 maires et d'un délégué par commun et des agents qui seront impliqués à la réalisation du projet Via Guisane.

La délibération est retirée.

Prochain Conseil Syndical

La date du prochain conseil syndical reste à définir.

Le Président
Jean-Marie REY

